

Ligue Côte d'Azur de Karaté et
Disciplines Associées 71/81 Rue Revel,
83000 TOULON

Téléphone 04.94.23.36.39
Mail : commsportahuet@orange.fr

Championnat de ligue Combat
Séniors masculins/féminins et équipes



Date	Dimanche 12 Février 2012
Lieu	SAINTE MAXIME - Complexe sportif des Bosquettes Route du Muy /D25/ 42 avenue Gaston Rubuffat
Participation	La compétition est réservée aux participants des compétitions départementales. Les listes sont envoyées par les départements. Il est inutile de confirmer votre participation par mail.
Contrôle des passeports & Documents obligatoires	Passeport obligatoire sur lequel on peut contrôler la présence de deux licences collées dont celle de la saison en cours. Certificat médical postérieur au 01/09/2011, de non contre-indication à la pratique du karaté en compétition. Justificatif d'identité française
Déroulement prévisionnel	En individuel : chaque compétiteur présente personnellement son passeport. 8h45-9h00 Contrôle des passeports seniors masc. – 60kg/ - 67kg/-75kg 9h30-9h45 Contrôle des passeports seniors masc. – 84kg/+84kg 9h15 Début de la compétition Fin de matinée - Finales et remise des médailles 13h30-13h40 Confirmation de la catégorie <u>Open masc.</u> et <u>équipes masc.</u> 13h30-13h45 Contrôle des seniors f ém.-50kg/-55kg/-61kg/-68kg/+68kg/ Open équipes féminines 13h45 Début de la compétition Fin d'après-midi - Finales et remise des médailles
Formule de la compétition	Par élimination directe avec repêchage pour les 3ème places.
Remise des récompenses	A l'issue des catégories, les 4 premiers sont récompensés.
Tenues obligatoires	Karaté gi blanc/ Ceinture rouge et bleue/Gants rouges et gants bleus/Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus/Protège dents/Plastron combattante/Coquille combattant.
Qualifications	Le vainqueur de chaque catégorie est qualifié pour le championnat de France 1ère division le 26 mai 2012 Le finaliste de chaque catégorie est qualifié pour le championnat de France 2ème division le 28 avril 2012 . Les finalistes de la catégorie Open sont qualifiés pour le championnat de France 2ème division le 28 avril 2012 . Les équipes finalistes sont qualifiées pour le championnat de France 2ème division le 29 avril 2012 .

Date	Dimanche 12 Février 2012
Informations	<p>Arrivée de la commission sportive : 8h30</p> <p>Arrivée des arbitres et des juges : 8h45 Réunion du corps arbitral. La participation à la compétition implique l'acceptation du règlement. Référence: règlements des compétitions et d'arbitrage 2011-2012. Un combattant qualifié dans une catégorie de poids ne pourra pas changer de catégorie.</p> <p>Open de l'inter région: le 10 mars à Marseille.</p> <p>la compétition est réservée uniquement aux compétiteurs ayant participé au championnat de la Ligue à l'exception des finalistes de chaque catégorie. La catégorie <u>open</u> n'est pas organisée dans cette compétition. Les médaillés seront également sélectionnés pour le championnat de France 2ème division.</p>

REGLEMENT DES COMPETITIONS ET D'ARBITRAGE SAISON 2011 - 2012

CODE DE L'ETHIQUE

JE VAIS PARTICIPER A UNE COMPETITION

Je m'assure que je suis bien inscrit à cette rencontre sportive.

Je vérifie que mon passeport est à jour et comporte :

- les timbres de licence nécessaires ;
- mon certificat médical de non contre-indication à la compétition ;
- si je suis mineur, l'autorisation parentale d'y participer,
- pour un championnat, mon justificatif de nationalité française.

Je contrôle l'état de mon karaté-gi,
de mes ceintures, de mes protections.

Je contrôle que je suis bien au poids
dans la catégorie où je suis inscrit.

JE TIENS A BIEN ME COMPORTER

J'applique les consignes des organisateurs.

Je respecte mes adversaires sur le tatami
et en dehors de l'aire de compétition.

Je respecte les décisions des arbitres et des juges.

Je reste digne dans la défaite comme dans la victoire.

J'invite ceux qui m'accompagnent à m'encourager
avec la plus grande sportivité.

Je donne par mon comportement une bonne image de ma discipline.